



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2016**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Procurations
27	21	4

Date d'affichage : 29/11/2016

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le :
28/11/2016**

L'an deux mil seize, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 16 novembre sous la présidence de Monsieur Rémy ANDRIN.

Étaient présents : Rémy ANDRIN, Laurent LAMINETTE, Marie-Françoise LECLERC, Jean PICART, Jocelyne HUMBERT, Daniel BRIZION, Christelle LEPEZEL, Robert BOISSIERE, Elise RONDEAU, Thierry MINARIE, Norbert DELAHAYE, Cassandre LOUIS, Jean-Claude THOMAS, Jérôme MARCHETTI, Emilie PRADEL, Eric PORCHON, Angélique DEPARD, Nicole JOURDAN, Christian GAGNEUX, Jacques DEMMERLE, Mickaël BOURGON.

Étaient absents : Laurence SPENGLER, Guillaume BOUVIER-PEYRET, François BOULIER, Lauren JESTIN, Liliane BEAUCHOT, Yves DHYVERT.

Procurations : Laurence SPENGLER à Christelle LEPEZEL, François BOULIER à Jean PICART, Lauren JESTIN à Jocelyne HUMBERT, Liliane BEAUCHOT à Rémy ANDRIN.

Secrétaire de séance : Angélique DEPARD.

Adjoint Secrétaire de séance : Cathy MOUGENOT.

Le Maire ouvre la séance à 20h05

1- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**, propose les personnes suivantes à la Direction des Finances Publiques de la Meuse pour pourvoir au remplacement, au sein de la commission communale des impôts directs, d'un commissaire titulaire (M. Rémy ANDRIN qui en sa qualité de Maire est dorénavant Président de la Commission) et d'un commissaire titulaire bois (départ de la commune de Mme Dominique BECQ).

M. Jean PICART commissaire titulaire

M. Robert BOISSIERE commissaire titulaire

M. Serge BRICE commissaire titulaire bois

M. Jacques MICHEL commissaire titulaire bois

Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques se chargera ensuite de la nomination de deux personnes dont une pour le bois.

2 – AVENANTS AUX CONTRATS D'AFFERMAGE DES SERVICES DE DISTRIBUTION EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Les avenants n°8 au contrat eau potable et n°13 au contrat assainissement prennent effet après leurs signatures par les parties, le lendemain du jour de la réception par le représentant de l'Etat dans le département de la délibération autorisant Monsieur le Maire à signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**, **VALIDE** les termes sus mentionnés concernant les contrats de délégation de service public et les avenants proposés,

AUTORISE la signature des dits avenants 8 au contrat de l'eau et 13 au contrat d'assainissement avec la société Véolia

AUTORISE la signature de la convention pour la déshydratation des boues d'ETAIN entre la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, Véolia Eau et la Ville d'ETAIN conformément à l'avenant n°13 au contrat d'affermage assainissement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération

3 – CRATION D'UN TARIF POUR L'ENTRETIEN INDIVIDUEL DES CHAUDIERES MURALES DES LOCATAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,

AUTORISE la création d'un tarif entretien des chaudières individuelles à 117.60€ au titre de 2016.

Le tarif annuel sera actualisé tous les ans au vu de l'attestation du prestataire, la société Cofely/Engie.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour la réalisation de dossier,

IMPUTE les recettes correspondantes au budget général de l'exercice en cours, section de fonctionnement.

4 - DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,

DÉCIDE de procéder à la décision modificative listée ci-dessous,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 : Virement de la sect° de fonctionnt	- 41 250,00
		13111 (13) : Agence de l'eau	-68 750,00
		1687 (16) : Autres dettes	110 000,00
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la sect° d'inv.	-41 250,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	41 250,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	0,00

5 - MOTION GARE TGV LORRAINE VANDIÈRES

Le Conseil Municipal,

SOLLICITE la nouvelle Région Grand Est pour reconsidérer la position antérieure de la Région Lorraine

DEMANDE à M. Le Président de la Région d'autoriser la construction de la gare TGV de Vandières étant donné que les crédits prévus sont mobilisables jusqu'à la mi-2017

EXPRIME son soutien quant au positionnement de la gare TGV Lorraine à VANDIÈRES

EXPRIME son soutien au maintien de la ligne 5 Verdun-Clermont en Argonne-Châlons en Champagne

Le Conseil Municipal après en avoir **DELIBERE**,

1- **VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, TROIS CONTRE, UNE ABSTENTION**, pour le maintien du positionnement de la gare TGV Lorraine à Vandières

2 - **VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, UN CONTRE, DEUX ABSTENTIONS**, pour le maintien de la ligne 5 Verdun-Clermont-en-Argonne-Châlons en Champagne.

6 - REVISION DES STATUTS DE LA CODECOM DU PAYS D'ETAÏN

Le projet de révision des statuts de la Codecom du pays d'Etain a été adopté en séance du 19 septembre 2016.

Les modifications apportées découlent d'une part des nouvelles dispositions de la loi NOTRE du 7 août 2015 et d'autre part d'un toilettage et d'une actualisation de certains articles devenus obsolètes dans leur rédaction au fil des années depuis la version de 2013 arrêtée par la Préfète de la Meuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, ACCEPTE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Etain

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

7 - DÉCLARATION PRÉALABLE LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable et à signer les documents pour le remplacement de la porte d'entrée du logement communal sis 1, rue Pasteur à ETAÏN.

8 - IMMEUBLE ŒUVRE DES BERCEAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, UN CONTRE, UNE ABSTENTION**,

DECIDE

La baisse du prix de mise en vente du bâtiment, afin d'intéresser des personnes, prêtes à investir dans des travaux de réhabilitation conséquents. Ainsi, ce bâtiment trouverait une nouvelle affectation.

PROPOSE

De fixer le prix de vente à 45000 €. A l'issue d'une période de 12 à 18 mois, à défaut de vente, il sera nécessaire de se prononcer sur la possibilité de détruire le bâtiment en raison de son état de dégradation.

9 - COUPES AFFOUAGERES 2016-2017

En complément de la délibération du 21 septembre 2016 relative aux coupes affouagères, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**, **DECIDE** la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage », c'est-à-dire des petits bois et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles n° 8, 9, 18, 19, 33, ainsi qu'en complément la parcelle 27 R.

Les autres clauses de la délibération sont inchangées.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

10 - Création d'un tarif pour la vente des porte-clés à la Communauté de Communes du Pays d'Etain

La Communauté de Communes du Pays d'Etain vend au Centre Touristique et Culturel des porte-clés au nom de la Commune, pour les touristes et visiteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,

AUTORISE la création d'un tarif vente de porte-clés à 8 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération,

IMPUTE les recettes correspondantes au budget général de l'exercice en cours, section de fonctionnement.

11 - SUBVENTION PÉTANQUE, REMBOURSEMENT EDF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,

APPROUVE l'octroi d'une subvention d'un montant de 483.62 € correspondant au remboursement des factures d'électricité 2015.

12 - TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN AGENT SOCIAL 2^{ème} CLASSE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,

ACCEPTÉ de porter à 16 h 25 la durée hebdomadaire de service pour le poste d'agent social 2^{ème} classe à temps non complet.

13 - CRÉATION D'UN POSTE DE BALAYEUR DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION-CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,

PRÉCISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine à compter du 1^{er} décembre 2016.

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

14 - DÉCLASSEMENT D'UN CHEMIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**,

DECIDE de déclasser cette parcelle de terrain située Rue Jehan Poincin (qui donne accès aux terrains cadastrés section AB n° 299 – 305 – 303 – 301 -300)

DECIDE de confier la division et l'alignement de voirie au Cabinet MANGIN de VERDUN

DECIDE de céder ce terrain à 2000 €, frais de notaire à charge de l'acquéreur

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession

15 - PRESENCE DE PERCHLORATE DANS L'EAU INFORMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la présence de perchlorate dans l'eau destinée à la consommation humaine détectée à plusieurs reprises chez les abonnés d'Etain.

16 – PLUI - information

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur Le transfert du PLU aux intercommunalités et sur l'automatisme du transfert au 27 mars 2017 sauf opposition exprimée par 25 % des communes représentantes au moins 20 % de la population totale des communes concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h17.

Le Maire,

Rémy ANDRIN